

ANNEX/ANNEXE 1

Politique directive pour la soumission de vos registres d'accomplissement IVV

[This document is also available in English.]

Ce guide aidera à faciliter le traitement de vos registres d'accomplissement IVV et à assurer que le siège social de la FCV reçoive des registres dûment soumis. Vous pouvez également envoyer vos registres IVV complétés directement à :

Lea Tocher
Coordonnatrice des récompenses de la FCV
450 Rouge Road
Winnipeg, MB R3K 1K4

Comme alternative, ils peuvent être également remis au président de votre club, selon la pratique établie dans votre région. Prière de garder ce guide avec vos registres IVV, à titre de référence.

Registres d'événements

- 1) S'il y a changement à votre nom et adresse, prière d'en informer le coordinateur des récompenses lors de la prochaine soumission de votre registre IVV. Un seul nom devrait être inscrit sur le registre IVV car tout le système est basé sur l'accomplissement personnel.
- 2) Suite à la réception de votre première série de récompenses soit pour la distance ou le nombre d'événements complétés, vous recevrez un passeport de la FCV dans lequel vos accomplissements futurs seront enregistrés. À partir de ce moment, prière d'inclure votre passeport à chaque occasion que vous soumettrez vos registres.
- 3) Si vous perdez votre passeport, faites-nous le savoir. Nous pouvons émettre un duplicata. De plus, si vous soumettez vos registres IVV sans passeport, prière d'écrire votre numéro de passeport sur les registres IVV :
 - a) Prière de numéroter chaque estampe d'événement dans votre registre d'événements, i.e., votre premier registre sera numéroté de 1 à 10, votre second registre le sera de 11 à 20, etc. Le chiffre devra être inscrit dans la boîte à la gauche de l'estampe, dans la marge, au même endroit que la distance dans votre registre de distance.

- b) Prière de vous procurer un nouveau registre le plus tôt possible après avoir atteint votre prochain niveau d'accomplissement. Chaque registre IVV vous donne habituellement droit à une récompense d'accomplissement IVV.
- 4) L'estampe de validation IVV d'événement ne peut être apposée que dans un registre officiel IVV, dans le registre gratuit des débutants ou une carte ajout. Les « autocollants », les rubans correcteurs, les notes manuscrites (excepté dans des circonstances extrêmes approuvées par le siège social de la FCV), les papiers joints, etc., ne peuvent être acceptés. Si une estampe a été apposée par erreur ou une duplication a été faite dans un registre IVV, on peut la corriger. Si l'erreur est faite avec l'estampe de validation d'événement, l'erreur devrait être barrée d'un X et la bonne estampe apposée, soit sur la ligne suivante ou sur les côtés, en bas ou en haut du registre IVV (ou encore sur une carte ajout), en autant que le tout soit lisible.
- a) Les estampes de validation d'événement IVV ne peuvent être reçues que lors de l'événement même. On ne peut apposer l'estampe dans tout registre IVV après que l'événement ait eu lieu (à moins que l'estampe de validation n'ait pu arriver à temps pour l'événement).
- b) À partir du 1^{er} janvier 2005, une estampe d'événement est créditée par demi-année pour chaque marche continue, saisonnière et saisonnière de courte durée, i.e. qu'un participant peut entrer une estampe de validation d'événement pour une marche continue, saisonnière et saisonnière de courte durée, dans un registre d'événement durant la première moitié de l'année, soit du 1^{er} janvier au 30 juin et une autre estampe de validation d'événement pour le même événement dans la seconde moitié de l'année, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre. Par exemple, un événement apparaîtra comme ayant été fait en 2005 + et l'autre indiquera seulement 2005. Les dirigeants du club enlèveront le signe + le 30 juin. S'il arrive de trouver le signe + sur une estampe après le 30 juin, prière d'y attirer l'attention du président de votre club ou de la personne contact responsable de l'événement.
- 5) Pour les marcheurs en température pluvieuse – Il est une bonne idée d'avoir en votre possession un sac de plastique ou un sac zip-lock pour protéger vos registres, étant donné que les encres utilisées pour estampiller ne sont pas habituellement à l'épreuve de l'eau et qu'elles couleront si mouillées.

Registres de distance

- 1) Vous pouvez avoir une multitude d'estampes de validation pour le même événement lorsque vous enregistrez les accomplissements de distance parce que le registre de distance montre l'actuelle distance parcourue. La façon préférable de corriger une erreur de kilométrage est soit d'avoir le président du club ou le responsable de la marche de rayer l'erreur d'une ligne, d'entrer la correction et d'initialier le changement.
- 2) Aucun événement de natation ne peut être entré dans les registres de distance.

- 3) Les distances pour les événements Volksvélo devraient être placées dans le registre de distance vélo seulement. Toutefois, une exception est accordée une fois par année, permettant de placer une estampe sanctionnée vélo dans le registre régulier de distance lorsque le marcheur n'a habituellement qu'une chance par année de faire un événement vélo.
- 4) Vous recevez crédit pour tout le kilométrage sanctionné seulement si vous complétez l'entièreté de la route régulière. (Une exception peut être accordée aux participants handicapés et blessés.)
- 5) Peu importe la distance parcourue, prière d'utiliser en tout temps les nombres entiers lorsque vous enregistrez la distance parcourue, i.e. ne pas entrer 12,4, 14,5, 16,8, etc. dans vos registres. Si nécessaire, arrondir les chiffres au nombre entier le plus près.

Cartes ajout

- 1) Certaines associations affiliées au IVV, y compris la FCV, utilisent des cartes ajout, lesquelles sont des cartes supplémentaires insérées dans un registre. La FCV acceptera pareilles cartes ajout, mais on demande aux participants d'utiliser les registres réguliers d'événements et de distance en autant que possible.
- 2) S'il vous arrive de participer à un événement sans votre registre, vous pouvez utiliser une carte ajout. Prière de garder à l'esprit que la carte ajout n'est seulement que pour un usage temporaire en pareil cas – i.e. que son usage excessif n'est pas permis. Les cartes ajout toutes seules ne seront pas traitées et seront seulement acceptées lorsque placées (brochées) dans un registre valide IVV.

Achat de registres IVV

- 1) Les registres IVV sont disponibles pour achat (7 \$ par registre en 2005) à tout événement régulier Volkssport, au siège social de la FCV ou auprès de votre club local.
- 2) Prière de garder cette politique directive pour référence rapide avec vos registres IVV. Il est souhaitable que tous les participants soient familiers avec cette politique directive, plus spécifiquement lorsque de nouveaux participants posent des questions à ce sujet. Votre aide et coopération seraient des plus appréciées.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez également contacter la FCV à :

La Fédération canadienne Volkssport
BP 2668, Station D
Ottawa, ON K1P 5W1

cvffcv@bellnet.ca